

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 février 2014

POINT III.5 :
Questions statutaires : fonctionnement des conseils ou commissions :
désignation des représentants étudiants au Comité Electoral Consultatif

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education notamment ses articles D.719-4 et suivants
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des scrutins des 11 et 12 février 2014 relatifs au renouvellement des collèges étudiants des 3 conseils centraux de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : la désignation d'un représentant étudiant au Comité Electoral Consultatif (CEC) :

- Jawel GHRIBLI représentant issu du CA.

Dijon, le 24 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement